

Résolution de l'assemblée générale du personnel des services publics sur les négociations avec le Conseil d'Etat

Le personnel du service public, réuni en assemblée générale ce lundi 18 avril 2005, considérant

- Le refus de la part du Conseil d'Etat, lors de la séance du 8 avril, de négocier le périmètre et le calendrier du cycle de négociations à venir;
- Le refus de la part du Conseil d'Etat de négocier la future grille (DECFO / SYSREM) avant les modifications de la CPEV, alors que la structure de la grille salariale a des conséquences directes sur l'état de la caisse et l'ampleur des mesures envisagées ;
- La volonté du Conseil d'Etat d'imposer une négociation immédiate sur la CPEV, alors que l'état de la caisse permettrait tout à fait de négocier des mesures ultérieurement;
- La volonté du Conseil d'Etat de faire porter l'ensemble des mesures d'assainissement sur les salarié-e-s –actifs/-ves ou retraité-e-s ;
- La menace du Conseil d'Etat de passer outre, et de ne pas négocier les modifications des conditions de retraite avec les organisations syndicales (FSF, SSP, SUD);
- Le rejet, en votation populaire, de l'ensemble des décrets fiscaux dans le canton de Vaud ;

Exige que le Conseil d'Etat:

- négocie le calendrier des négociations avec les organisations du personnel (FSF, SSP, SUD) ;
- négocie toute modification des conditions de retraite ;
- fournisse les informations sur la future grille salariale (DECFO-SYSREM) en sa possession actuelle, permettant aux organisations du personnel de négocier les conditions de retraite dans un cadre cohérent;
- assume l'essentiel des mesures nécessaires pour assurer la pérennité de la CPEV ;

Décide :

- d'informer largement les salarié-e-s de l'Etat de la volonté de ce dernier de faire payer aux seuls assuré-es les péjorations des conditions de retraite actuelles, de l'évolution de la conciliation en cours et des négociations exigées.
- de donner mandat aux organisations syndicales de prendre toute mesure de mobilisation unitaire qu'elles jugent utile et de convoquer les employé-e-s en assemblée générale, en fonction des négociations en cours;
- de se mobiliser contre toute tentative de faire payer aux salarié-e-s et aux usagers/-ères des services publics le refus des décrets fiscaux ;

- **d'engager néanmoins dans les conditions présentes les négociations sur la caisse de pensions, tout en développant la mobilisation pour les accompagner.**

Lausanne, le 18 avril 2005